

Sécurité et discipline

- **Montée et descente du car** : se présenter au point d'arrêt 5 minutes avant l'horaire de passage du car. La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre après arrêt complet du véhicule. Tout élève doit être régulièrement inscrit et pouvoir présenter son titre de transport. A leur descente du car, les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après s'être assurés que le véhicule soit suffisamment éloigné pour garantir une visibilité parfaite.
- **Dans le car** : Le port de la ceinture est OBLIGATOIRE dans les autocars (contravention de 135€ pour non port de la ceinture – art. R412-1 et R412-2 du code de la route). Chaque élève doit rester assis à sa place pendant tout le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni le distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.
Les sacs, serviettes, cartables ou livres doivent être placés sous les sièges ou, quand ils existent, dans les porte bagages, de telle sorte, qu'à tout moment le couloir de circulation ainsi que l'accès à la porte de secours restent libres de ces objets.
- **Sanctions** : En cas d'indiscipline, la carte de l'élève sera retirée par le conducteur ou le contrôleur et des sanctions pourront être prises par LTC. L'auteur des dégradations clairement identifié engagera la responsabilité pécuniaire de son représentant légal.
- **Interdictions** : il est interdit de parler au conducteur sans motif valable, de fumer, de vapoter, d'utiliser des allumettes ou des briquets, de jouer, de crier, de projeter quoi que ce soit, de toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et liberté », les usagers bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations personnelles, les personnes concernées doivent s'adresser aux services de Lannion-Trégor Communauté.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2017/2018

Représentant légal ou nom de l'étudiant/lycéen/collégien

PERE MERE TUTEUR ASSISTANT MATERNEL ETUDIANT

Nom : _____ Prénom : _____ M Mme

Adresse : _____

Commune : _____ Code Postal : _____

Téléphone portable du parent _____ Mail : _____

Accepte de recevoir par SMS des informations concernant la ligne (perturbations, changement d'horaires, travaux...).

Elève en garde alternée

Utilise-t-il chaque semaine le réseau TILT de transport de LTC ?

OUI NON

Si non, merci de joindre un justificatif (déclaration sur l'honneur des parents, attestation de jugement) sur lequel apparaissent les adresses des deux parents.

Elève

Nom : _____ Sexe : Masculin Féminin

Prénom : _____ Né(e) le : _____

N° de portable de l'élève : _____

Accepte de recevoir par SMS des informations concernant la ligne (perturbations, changement d'horaires, travaux...)

Scolarité 2017-2018

Etablissement scolaire 2017-2018 :

Nom de l'établissement :

Type : Public Privé

Commune : _____

Classe : _____ option : _____

L'élève sera-t-il interne ?

Oui Non

L'abonnement scolaire est avantageux pour un usage régulier des transports (plusieurs fois par semaine). Il existe d'autres titres de transport (carnets de tickets ...) pour des déplacements occasionnels. Pour rappel, l'abonnement scolaire est aussi valable sur toutes les lignes de transports de LTC pendant les vacances scolaires, soit du 4 septembre 2017 au 2 septembre 2018.

Transport

Ligne (obligatoire):

- Ligne A : Aéroport-Hopital
- Ligne B : Servel Calvaire – Collège Coppens
- Ligne C : Nokia – Roz Ar Gavet
- Ligne 30 : Lannion-Morlaix
- PB 1_1 : Trégastel Tourony – Collège Paul Le Flem (via île grande)
- PB 2_1 : Servel Bourg – Collège P. Le Flem
- PB 3_1 : Trébeurden Route de Bihit – Collège P. Le Flem
- PB 4_1 : Trébeurden Centre Commercial – Collège P. Le Flem
- PB 5_1 : Pleumeur Route de Toul Trez/Roscane – Collège P. Le Flem
- PB 6_1 : Trégastel Tourony – Collège P. Le Flem (via Côte du Bourg de Trégastel)
- L 1_1 : Trégastel Ste anne – Lannion Rue des cordiers
- L 2_1 : Perros-Guirec Collège des 7 îles – Lannion Rue des cordiers
- L 3_1 : Trégastel le Golven – Lannion Rue des cordiers
- L 4_1 : Trébeurden Office du Tourisme – Lannion Rue des cordiers (via Mairie)
- L 5_1 : Pleumeur Ile Grande – Lannion Rue des cordiers
- L 6_1 : Trégastel Kerlannou – Lannion Rue des cordiers
- L 7_1 : Perros-Guirec Rade – Lannion Rue des cordiers
- L 8_1 : Trébeurden Office du Tourisme – Lannion Rue des cordiers (via Beg Leguer)
- PG 1_1 : St Quay-Perros St Méen – Collège des 7 îles
- PG 2_1 : Trégastel Ste Anne – Collège des 7 îles

Point de montée (obligatoire):

La liste des points de montée est consultable sur www.lannion-tregor.com (circuits scolaires)

PAIEMENT

Deux avis des sommes à payer seront envoyés par LTC aux usagers. Un premier début Octobre 2017 (correspond à la moitié du tarif annuel) et une deuxième début février 2018 (correspondant au reste à payer).

Tarif Scolaire : 115€

Tarif Scolaire 3^{ème} enfant : 57,50€

Tarif Scolaire 4^{ème} enfant et plus : gratuit

Tarif enfant en garde alternée : 57,50€

Demande d'abonnement reçue après le 15/07/2017 : 30€ supplémentaire

Duplicata : 10€ (en cas de perte de votre carte, faire une demande de duplicata sur le site internet de LTC.

Nom Frère(s) ou sœur(s)	Etablissement fréquenté	Ligne utilisée

Le représentant légal certifie, après avoir pris connaissance des informations ci-dessus, De l'exactitude de ces renseignements.

A.....le

Signature du parent :

**Coller la
photo du
demandeur
ici**

NOTICE D'INFORMATION

Date limite de retour des dossiers

- **15 juillet pour toutes inscriptions,**
- **Une majoration de 30€ sera appliquée pour toute demande reçue après le 15 juillet 2017.**

Modalités de paiement

- L'utilisation d'un service de transport entraîne l'engagement de la famille de s'acquitter de la participation financière jusqu'au terme de l'année scolaire.
- Aucune réduction ne peut être accordée.
- Aucun remboursement ne sera effectué (sauf pour raisons d'ordre médical, déménagement ou arrêt de la scolarité) : justificatif et RIB à produire.
- La majoration est fixée à 30€ pour inscription reçue après le 15 juillet et son paiement se fera sur la première facture suivant l'inscription.

Information pratiques

- **Système d'alertes via SMS :** information des familles en cas de décision de suspension des services de transport scolaire liée aux intempéries ou aux mouvements de grève. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, merci de cocher la case indiquant que vous acceptez l'utilisation de vos coordonnées et renseigner vos coordonnées téléphoniques.
- **Site internet :** vous pouvez retrouver toutes les informations (inscriptions, circuits, perturbations) sur le site internet de LTC (www.lannion-tregor.com)
- **Plate-forme relations usagers de LTC :** pour tout renseignement, vous pouvez la contacter au 02 96 05 55 55 (prix d'un appel local) ou par mail info-usagers@lannion-tregor.com

Règlement financier

Deux avis des sommes à payer seront envoyés. Un début Octobre 2017 et un début février 2018 correspondant chacun à la moitié de l'abonnement. Ces derniers seront à payer soit

- auprès de la trésorerie de Lannion (chèque, carte bleue, espèce),
- en ligne par Tipi Titre.

- **L'abonnement scolaire permet d'utiliser toutes les lignes du réseau de Lannion-Trégor Communauté, y compris pendant les vacances scolaires.**